

13 février 2023

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans leur [réponse conjointe à la question parlementaire n°7460 du 10 janvier 2023](#), la Ministre de la Justice, Sam Tanson, le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, et le Ministre de la Sécurité intérieure, Henri Kox, ont fourni des informations sur diverses mesures préventives prises dans le but de réduire la traite des êtres humains dans le contexte de la guerre de la Russie en Ukraine.
- Dans [sa réponse à la question parlementaire n° 7525 du 30 janvier 2023](#), le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a indiqué qu'il est prévu d'ouvrir 4 structures d'hébergement pour demandeurs de protection internationale (DPI) en 2023. De plus, il a fourni des informations sur le nombre d'assistants sociaux et d'éducateurs.
- Dans [sa réponse à la question parlementaire n° 7469 du 12 janvier 2023](#), le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a fourni des informations sur la durée de l'examen d'une demande de protection internationale pour la période de 2018 à 2022, ainsi que sur les différents aspects qui influencent la durée de l'examen de la demande.
- Le 7 février 2023, Corinne Cahen, ministre de la Famille et de l'Intégration, a présenté [le projet de loi relative au vivre-ensemble interculturel](#) et modifiant la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise. Le texte vise à remplacer l'actuelle approche d'"intégration" par une approche plus large et ouverte du "vivre-ensemble interculturel".
- Le 7 février 2023, le STATEC a publié [les résultats du dernier de recensement de 2021](#). En 10 ans, la population a augmenté de 25.7% au Luxembourg, soit 15 fois plus que dans l'Union européenne (1.7%).

Chiffre de la semaine: 23%

Avant leur arrivée au Luxembourg, 34% des immigrants (nés en dehors du Luxembourg) avaient déjà au moins le luxembourgeois, le français ou l'allemand comme langue maternelle, 23% n'avaient que peu ou pas de connaissances dans une ou plusieurs langues officielles du Grand-Duché. 35% des personnes nées en dehors du Luxembourg étaient des locuteurs intermédiaires ou avancés. 8% étaient encore trop jeunes pour parler une langue au moment de la migration.

Source : Statec -EFT 2021 et module ad hoc sur la migration

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en